

a. Présentations

Le premier intervenant, Brian MacDonald, a illustré la nature du problème que pose la protection des infrastructures essentielles en utilisant un scénario décrivant les effets d'une attaque terroriste sur une station de pompage d'un oléoduc traversant la Saskatchewan vers les États-Unis. La destruction de cette station aurait pour effet de paralyser pour plusieurs jours, sinon plusieurs semaines selon la gravité de l'incident, la distribution de gaz naturel sur la côte ouest des États-Unis, jusqu'en Californie.

Ces stations sont vulnérables parce qu'isolées et dotées de moyens de sécurité minimaux. Garder efficacement de telles installations serait problématique, puisqu'on en dénombre environ 115 le long du parcours et chacune d'elle est vitale au fonctionnement du système. Leur protection pose non seulement un problème d'effectif, mais aussi de soutien et de formation de ces troupes, et de renforcement matériel de ces installations. La difficulté est d'autant plus grande qu'il est possible de dénombrer des dizaines de réseaux semblables (électriques, téléphoniques ou autres) qui nécessiteraient une protection équivalente. La défense de telles installations soulève aussi des questions légales, puisqu'elle touche aux activités d'entreprises privées qui, bien souvent, sont désireuses de ne pas révéler certains secrets industriels, et qui pourraient voir dans ce déploiement de force une entrave à la bonne marche de leurs opérations. De même, il pose des problèmes de juridiction, puisque qu'un incident qui aurait lieu au Canada pourrait avoir des effets surtout aux États-Unis.

L'élément clef d'une protection efficace demeure, de l'avis de l'orateur, la collecte et le traitement du renseignement, ainsi que l'établissement d'un système de commandement et de contrôle fiable.

Le dernier présentateur, Peter Sloly, a rappelé aux participants que même si l'on parle ici de défense (et donc qu'il aisé de s'arrêter à la dimension strictement militaire du sujet), se sont d'abord les forces de l'ordre civiles qui sont appelées à assurer la protection des infrastructures critiques. Il a notamment établi la liste des menaces à la sécurité nationale qui relèvent, pour l'essentiel, du travail de la police ou d'autres agences civiles, soit :

- La criminalité transnationale;
- Le trafic de stupéfiants;
- L'immigration illégale et la surveillance des points d'entrée;
- Le terrorisme (d'origine interne ou internationale);
- Les activités des groupes racistes;
- Les activités des gangs de rue ayant des liens à l'étranger;
- Le trafic d'armes à feu;
- Les conflits de travail qui peuvent perturber le fonctionnement des infrastructures critiques;
- Les manifestations, telles que celles qui ont eu lieu lors du Sommet des Amériques;
- Les pandémies.